

EXTRAITS

du discours d'adieu prononcé par Laurier devant les élèves et les professeurs de l'université McGill, en 1864

Après avoir défini le rôle que l'homme de loi est appelé à jouer dans nos sociétés modernes et démocratiques, il dit :

Et je ne sache rien de plus grand ; j'admire l'homme qui sur un champ de bataille sait mourir et sauver sa patrie ; j'admire l'homme qui sait attacher toutes les générations aux créations de son génie ; j'admire l'homme qui consacre toute une vie au soulagement de l'humanité, mais j'admire encore plus celui qui a pris pour but de sa vie, de ses études et de ses travaux, de rendre à chacun selon ses oeuvres. Ici toutes les gloires, tous les mérites pâlisent devant ces simples et grandes pensées ; rendre à chacun selon ses oeuvres, faire régner la justice. .

* * *

Outre cette mission générale de rendre justice, l'homme de loi, dans un pays libre, en voit une autre ouverte devant lui.

C'est un fait remarquable et avéré que dans un pays libre la première place appartient aux hommes de loi. C'est ainsi qu'en Angleterre on a vu les Eldon, les Erskine, et nombre d'autres partir des derniers degrés de l'échelle sociale, arriver par l'étude des lois à prendre rang parmi les plus hautes sommités politiques de l'époque.

C'est ainsi que de nos jours on a vu l'illustre Lord Brougham, à qui l'Angleterre est redevable de tant d'utiles et profondes réformes, commencer au barreau une carrière qu'il doit terminer sur les bancs de la Chambre des Lords.